

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2014

à 20 h à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

Sont présents :

- Mme Denise Dulac, mairesse
- M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
- Mme Guylaine Aubin, conseillère
- M. Luc Vaillancourt, conseiller
- Mme Claudia Morin, conseillère
- M. Jean-Marc St-Jean, conseiller
- M. Gaston Fortier, conseiller
- M. Clément Pouliot, conseiller

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014

4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :

- 4.1. Autorisation du versement prévu à la Corp. Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. – Journées champêtres 2014;
- 4.2. Résolution nommant le directeur général/secrétaire-trésorier représentant de la municipalité pour les services électroniques;

5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

- 5.1. Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2013 selon les exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1. Adoption du règlement 2014-616 modifiant le règlement de zonage 2004-506 dans le but d'autoriser un nouvel usage dans un secteur de la zone 7 Ha;
- 6.2. Adoption du projet de règlement 2014-617 modifiant le règlement de zonage 2004-506 afin d'intégrer de nouvelles normes pour régir certains équipements ou usages complémentaires;

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1. Suivi du Comité Familles et Aînés

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

- 8.1. Documents d'information;
- 8.2. Affaires MRC de Bellechasse;
- 8.3. Motion de félicitations à Mme Rose-Anna Pelchat, centenaire

9. Approbation des comptes

10. Lecture de la correspondance

- 10.1. Lettre de remerciement de l'Hôtel-Dieu de Lévis
- 10.2. Lettre de remerciement de l'entreprise Prévost
- 10.3. Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- 10.4. Lettre du ministère des Transports – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

11. Affaires nouvelles :

- 11.1. Souscriptions diverses :
 - 11.1.1. Souper bénéfique de la Municipalité de Saint-Nérée
 - 11.1.2. Demande d'adhésion à l'organisme Les Frigos Pleins
 - 11.1.3. Demande d'aide financière – Expo-Arts 2014
 - 11.1.4. Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins – cotisation 2014-2015
 - 11.1.5. Demande de commandite – Joueurs de Sainte-Claire au Championnat de balle-rapide de l'est du Canada
- 11.2. Varia.
 - 11.2.1. Motion de félicitations – 50 ans de fondation de l'entreprise Baldor (ABB).

12. Période de questions des citoyens

13. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Denise Dulac ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil : « Maintenant, en silence, nous allons observer un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoquera les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance, ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Sainte-Claire ».

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

475-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, en ajoutant le point 11.2.1. Motion de félicitations – 50 ans de fondation de l'industrie Baldor (ABB).

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014

476-2014 Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014 tel que présenté.

4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION

4.1. Autorisation du versement prévu à la Corporation des Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. – Journées champêtres

477-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le versement prévu pour l'année 2014 à la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. concernant les Journées champêtres 2014 au Parc Taschereau, soit un montant de 1 500 \$ et autorise le directeur général à verser ledit montant.

4.2. Résolution nommant le directeur général / secrétaire-trésorier représentant de la municipalité pour les services électroniques gouvernementaux

478-2014 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que le conseil confirme que M. Serge Gagnon n'agira plus comme représentant autorisé par la Municipalité de Sainte-Claire pour les services électroniques ClicSÉQR. Il sera remplacé par M. Dany Fournier, directeur général/secrétaire-trésorier pour agir comme nouveau représentant de la Municipalité de Sainte-Claire pour les services électroniques ClicSÉQR.

5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

5.1. Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2013, selon les exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2013;

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a confirmé que le formulaire est complet et conforme en date du 25 juillet 2014;

479-2014

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accepter, par la présente résolution, le dépôt par le directeur général/secrétaire-trésorier du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Claire portant sur les résultats obtenus pour l'année 2013.

6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1. Adoption du règlement 2014-616 modifiant le règlement de zonage 2004-506 dans le but d'autoriser un nouvel usage dans un secteur de la zone 7 Ha

CONSIDÉRANT qu'un projet de développement domiciliaire a été déposé au conseil municipal pour le prolongement de la rue Fournier;

CONSIDÉRANT les avis favorables reçus du comité consultatif de la municipalité;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés à la municipalité par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique tenue le 4 août 2014 pour expliquer le projet de règlement;

CONSIDÉRANT l'adoption de l'avis de motion le 4 août 2014;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement à la séance du 4 août 2014;

En conséquence,

480-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le Règlement no 2014-616 intitulé «Règlement de modification du règlement de zonage 2004-506 dans le but d'autoriser un nouvel usage dans un secteur de la zone 7 Ha ».

Article 1

Le règlement de zonage 2004-506 est modifié de façon à autoriser un nouvel usage dans un secteur de la zone 7-Ha, plus précisément dans le prolongement de la rue Fournier sur le lot 3 713 374 du cadastre du Québec.

Article 2

Le présent règlement modifie la grille de spécification des usages de l'annexe 1 dont il est référence à l'article 18 du règlement 2004-506, de façon à autoriser sur le lot 3 713 374 dans la zone 7-Ha, l'usage « habitation unifamiliale en rangée » tel que défini à l'article 16 du règlement de zonage 2004-506.

Article 3

Tous les autres usages et normes d'implantation autorisés dans la zone 7-Ha, demeurent et continuent de s'appliquer.

Article 4

Toutes les autres dispositions du règlement de zonage 2004-506 demeurent inchangées.

Article 5

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE LE 8 SEPTEMBRE 2014

DENISE DULAC, MAIRESSE

DANY FOURNIER, dir. général & secr.-trésorier

6.2. Adoption du projet de règlement 2014-617 modifiant le règlement de zonage 2004-506 afin d'intégrer de nouvelles normes pour régir certains équipements ou usages complémentaires

ATTENDU QUE de nouveaux équipements sont offerts régulièrement aux contribuables pour améliorer ou agrémenter l'usage de leur propriété;

ATTENDU QUE certains de ces équipements peuvent avoir un impact visuel négatif ou causer des désagréments au voisinage lorsqu'ils sont implantés à des endroits inappropriés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer de nouvelles normes pour régir certains de ces équipements ou usages complémentaires;

ATTENDU QUE la nouvelle présence de spas et fournaies extérieures se doit d'être encadrée afin d'éviter les conflits de voisinage;

ATTENDU QUE l'entreposage de granules de bois dans un équipement communément appelé « silo à granules » constitue l'un de ces équipements qui n'est pas sans avoir un impact sur le voisinage en raison notamment de sa hauteur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 7 juillet 2014.

En conséquence,

481-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le projet de Règlement no 2014-617 intitulé «Règlement de modification du règlement de zonage 2004-506 afin d'intégrer de nouvelles normes pour régir certains équipements ou usages complémentaires ».

Article 1

Le présent règlement porte le titre de « ***Règlement modifiant le Règlement de zonage 2004-506 afin d'intégrer de nouvelles normes pour régir certains équipements ou usages complémentaires*** ».

Article 2

Le titre de l'article 43 est abrogé et remplacé par le suivant: NORMES D'IMPLANTATION DES PISCINES ET SPAS

L'article 43 est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

Les spas ne sont autorisés que dans les cours arrière et latérales. Ils doivent être implantés à 3 m des limites de propriété et à 6 m des résidences voisines.

Article 3

Le règlement est modifié par l'ajout de l'article suivant :

ARTICLE 47.1 : FOURNAISE EXTÉRIEURE

Les fournaises extérieures doivent être homologuées par un organisme reconnu et fixées solidement au sol. Toute fournaise extérieure, utilisée comme chauffage principal ou d'appoint, est interdite à moins de 50 mètres de toute habitation à l'exception de l'habitation où est située la fournaise extérieure.

La fournaise extérieure peut être implantée en cour latérale ou arrière à une distance minimale de 5 mètres de tout bâtiment, limite de propriété et matière combustible.

Doit être munie d'une cheminée d'au minimum 3 mètres de haut calculé à partir de la base. Ladite cheminée doit aussi être munie d'un pare-étincelles installé au sommet.

Il est interdit de brûler des déchets, des rebuts ou des matières recyclables dans un foyer ou fournaise extérieure. Seul du bois, du charbon de bois, des briquettes ou tout autre produit conçu ou reconnu spécifiquement à des fins de chauffage peuvent être utilisés dans un foyer ou fournaise extérieure.

Les fournaises extérieures et les installations associées peuvent faire l'objet d'une inspection pour assurer la conformité du présent règlement.

Article 4

Le règlement est modifié par l'ajout de l'article suivant:

ARTICLE 47.2 : ENTREPOSAGE DES GRANULES DE BOIS

L'entreposage des granules de bois est autorisé dans les bâtiments complémentaires conformes aux normes des articles 35 et suivants du présent règlement.

Malgré ce qui précède, les silos servant à l'entreposage des granules de bois ou tout autre équipement de même type sont interdits à l'intérieur du périmètre urbain, ainsi que dans les zones Ha et V situées à l'extérieur du périmètre urbain à l'exclusion des zones industrielles (I) où il sera permis d'installer des silos servant à l'entreposage des granule de bois dans la cour arrière ou la cour latérale.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE 8 SEPTEMBRE 2014.

Denise Dulac, mairesse

**Dany Fournier
Directeur général & secrétaire-trésorier**

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1. Suivi du Comité Familles et Aînés

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

8.3. Motion de félicitations à Mme Rose-Anna Pelchat, centenaire

M. le conseiller Clément Pouliot présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de Mme Rose-Anna Pelchat, pour la célébration de ses 100 ans le 23 septembre prochain en compagnie de ses proches.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal félicitent Mme Pelchat pour ses 100 ans, considérant que cet événement est exceptionnel. Une plaque commémorative sera remise à la centenaire pour l'occasion.

9. Approbation des comptes

482-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 8 septembre 2014, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1. Lettre de remerciements de l'Hôtel-Dieu de Lévis

Lecture

10.2. Lettre de remerciements de l'entreprise Prévost

Lecture

10.3. Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Lecture

10.4. Lettre du ministère des Transports – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Lecture

11. Affaires nouvelles :

11.1. Souscriptions diverses :

11.1.1. Souper bénéfique de la Municipalité de Saint-Nérée

483-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers de participer au cahier souvenir du 22^e souper-bénéfice de la municipalité de Saint-Nérée en commanditant une demi-page au coût de 100 \$. L'évènement aura lieu le 11 octobre 2014.

11.1.2. Demande d'adhésion à l'organisme Les Frigos Pleins

484-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers que le conseil accepte de défrayer l'adhésion à l'organisme Frigos Pleins, à raison de 100 \$, afin d'aider l'organisme dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

11.1.3. Demande d'aide financière – Expo-Arts 2014

485-2014 Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 1 000 \$ au Carrefour culturel Bellechasse pour la tenue de deux activités soit le Symposium en arts visuels du 31 octobre au 2 novembre 2014 et le Salon des artisans les 8 et 9 novembre 2014 au Complexe sportif et culturel de Sainte-Claire.

11.1.4. Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins – Cotisation 2014-2015

486-2014 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers de défrayer la cotisation annuelle 2014-2015 de 650 \$ plus les taxes à la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins.

11.1.5. Demande de commandite – Joueurs de Sainte-Claire au Championnat de balle-rapide de l'est du Canada

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

487-2014 Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 100 \$, représentant 50 \$ par joueur de Sainte-Claire faisant partie de l'équipe de balle-rapide mineure Inter-Parc de Bellechasse qui participera au Championnat de l'est du Canada, du 12 au 14 septembre prochain, à Île-du-Prince-Édouard.

11.2. Varia

11.2.1. Motion de félicitations – 50 ans de fondation de l'industrie Baldor (ABB)

M. le conseiller Jean-Marc St-Jean présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de l'industrie Baldor (ABB) de Sainte-Claire, au dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de fondation en 2014.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du conseil municipal félicitent l'industrie Baldor (ABB) ainsi que l'ensemble du personnel pour le 50^{ème} anniversaire de fondation et sont fiers de pouvoir compter sur cette industrie depuis aussi longtemps.

12. Période de questions des citoyens

M. Jean-Marc St-Jean quitte l'assemblée à 21 h 04

- Discussion sur le procès-verbal à l'intérieur du Bavard ;
- Discussion sur la situation de l'entreprise Laforo ;
- Suivi du rang St-Jean Sud – enseigne sur la circulation des camions lourds;
- Information supplémentaire pour un bris d'aqueduc survenu ce printemps;
- Suggestion d'installation d'un WIFI gratuit près de la bibliothèque;
- Discussion entretien des trottoirs en période hivernale;
- Information sur la garantie de la peinture au Complexe sportif;
- Informer le MTQ afin de procéder au scellement de fissures sur le boulevard Bégin;
- Information du drainage de la rue du Foyer.

13. Levée de la séance

488-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu que la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Denise Dulac, mairesse